

Manifestations de l'opposition du vendredi 25 août dernier à Libreville Huit personnes écrouées pour "attroupements non-armés ayant troublé l'ordre public"

JNE
Libreville/Gabon

LES huit personnes interpellées à Libreville, vendredi 25 août dernier, lors des rassemblements et des marches - non - autorisés - de soutien à Jean Ping, dont la coalition autour de ce dernier réclame la victoire lors

de la Présidentielle d'août 2016, ont été déférées, hier, devant le parquet de Libreville. Après audition, elles ont été placées en détention préventive à la prison centrale de Libreville pour "attroupements non -armés ayant troublé l'ordre public". Une source proche du dossier ajoute que des enquêtes se poursuivent pour arrêter

les instigateurs de ces manifestations et leurs complices. Selon un communiqué du ministère de l'Intérieur, le vendredi 25 août 2017, à l'appel à la désobéissance civique de Jean Ping, candidat à la Présidentielle du 27 août 2016, des participants de l'opposition ont tenté d'organiser des causeries

politiques ponctuées des marches non - autorisées à Libreville, Port-Gentil, Oyem et Tchibanga. Ces rassemblements, qui se sont soldés par 10 interpellations dans l'ensemble, ont été très vite dispersés par les forces de l'ordre. À Libreville, faute de mobilisation, le meeting projeté au Quartier général de Jean

Ping n'a pu avoir lieu. Les partisans de ce dernier ont alors entrepris de marcher vers le quartier Bas-de-Guélé, mais ont été stoppés et dispersés vers la montée de la mairie du premier arrondissement. Les provocations à l'endroit des policiers se sont soldées par l'interpellation de huit personnes.

Découverte insolite à l'aéroport de Paris Roissy Charles-de-Gaulle (France) Un python royal dans les bagages d'un passager

Synthèse de JNE
Libreville/Gabon

Lors du contrôle des bagages d'un vol en provenance de Conakry en Guinée, les Douanes françaises ont mis la main sur un souvenir de vacances un peu particulier : un python royal !

DÉCOUVERTE insolite à l'aéroport de Paris Roissy Charles-de-Gaulle (France) où les douaniers ont eu droit à une petite frayeur. Et pour cause ! Lors du contrôle des bagages d'un vol en provenance de Conakry, en Guinée, ils ont mis la main sur un souvenir de va-

cances un peu particulier : un python royal ! D'un mètre cinquante de long, le serpent, vivant, était dissimulé dans une caisse en bois soigneusement fermée avec un gros cadenas. « Quand on a passé la valise d'un voyageur en provenance de Conakry aux rayons X, on a vu une forme qui ressemblait à un serpent. On a poursuivi le contrôle et on a trouvé une boîte en bois qui était fermée. On a demandé au voyageur ce qu'il y avait à l'intérieur, il a dit que c'était du savon noir. Mais quand on a ouvert, on est tombé sur un gros serpent d'1m 50, un python royal », raconte Isabelle Boustani-Dignocourt, la secrétaire

générale des Douanes de l'aéroport de Paris Roissy Charles-de-Gaulle. Le python est protégé par la convention de Washington, rappelle la douane française sur son site. Ce qui implique de fortes restrictions pour avoir le droit de posséder ou de transporter un tel animal. « C'est une espèce protégée dont le commerce est réglementé », ajoute la secrétaire générale des douanes. Un permis spécial est nécessaire à son transport. « On pensait au moins avoir un serpent mort mais celui là était bien vivant. » Le reptile a été confié à une animalerie après un contrôle vétérinaire tandis que son propriétaire indé-

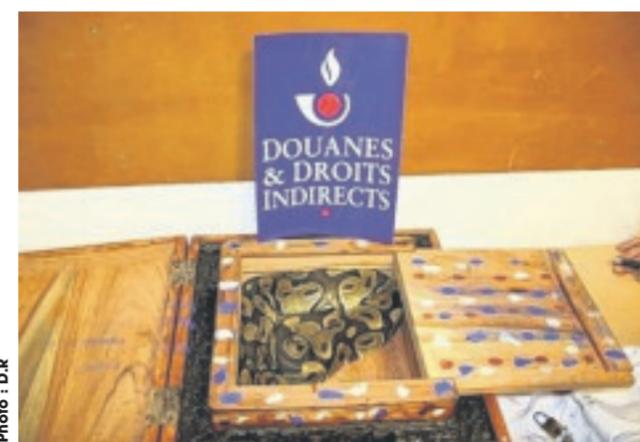


Photo : D.R.
Le serpent vivant était dissimulé dans une caisse en bois soigneusement fermée.

licat a été relâché mais reste la cible d'une enquête. En 2016, les douaniers français ont effectué 493 constatations portant sur

des spécimens protégés, soit 16,5% de plus qu'en 2015. 976 animaux vivants ont été saisis dont 770 reptiles, précise la douane sur son site.

Lutte contre les stupéfiants à Ntoum Un vendeur de Cobolo neutralisé

SCOM
Bitam/Gabon

Yoan Jordy Doumba Botsie écrouerait auprès des jeunes dans le chef-lieu du département du Komo-Mondah et à Libreville, un médicament, le Tramadol hydro Chloride tablet 250 mg, communément appelé Cobolo utilisé dans le traitement des maladies mentales. Ce produit pris à forte dose s'apparente à de la drogue qui rend fougueux et décuple les forces du consommateur.

YOAN Jordy Doumba Botsie, la vingtaine, a été interpellé, le 18 août dernier, dans le chef-lieu du département du Komo-Mondah, par les éléments de la brigade territoriale de Ntoum. Alors qu'il écoulait auprès des jeunes des comprimés de Tramadol Hydro Chloride Tablet 250 mg, plus connu sous le nom de Cobolo. Un produit pharmaceutique utilisé dans le traitement des maladies mentales, mais dont l'usage détourné favoriserait la commission des délits et autres crimes.



Photo : D.R.
Yoan Jordy Doumba Botsie méditant sur son sort.

Selon une source proche du dossier, c'est au cours d'une patrouille de routine que les gendarmes, bien renseignés sur les faits et gestes de l'intéressé, l'interpellent au niveau du Carrefour-Cimenterie. Son comportement étrange avait réveillé des soupçons des gendarmes qui, en regardant le jeune homme qui portait un sac de type sport au moment des faits, étaient convaincus que l'individu n'était pas sain. D'ailleurs, Yoan Jordy Doumba Botsie a commencé à paniquer lorsque

les Officiers de police judiciaire (OPJ) exigent de fouiller le sac à dos. Le flair du gendarme s'avère vrai puisqu'ils découvrent, effectivement, des tablettes de comprimés. Il s'agit du fameux Tramadol Hydro Chloride. Il prend aussitôt la fuite mais il est très vite rattrapé et neutralisé. Des investigations des enquêteurs, il ressort que le mis en cause écrouerait, particulièrement, ce produit classé comme stupéfiant, auprès des jeunes. Le Cobolo, selon les éléments en possession des gen-



Photo : D.R.
Des comprimés de Cobolo trouvés sur lui lors de la fouille au corps.

darmes, serait un vrai catalyseur pour cette catégorie de consommateurs. « Il s'agit d'une drogue, qui donne de la fougue au consommateur et décuple ses forces. C'est grâce à ce type de comprimés que certains agresseurs sexuels parviennent à leurs fins, car il suffit de l'administrer par exemple à une victime, pour qu'elle perde connaissance. Ces mêmes comprimés donnent également du courage aux braqueurs et autres cambrioleurs, lesquels agissent, sous son effet, comme de véritables kamikazes »,

rèvent nos sources. Appréhendé par les agents, le suspect, au terme de sa garde à vue, a été déféré, le 22 août, devant le procureur de Libreville qui l'a placé, en détention préventive à la maison d'arrêt de Gros-Bouquet. En attendant son procès. Par ailleurs, le procureur de Libreville a expressément instruit les gendarmes de Ntoum de mettre un terme à ce trafic, dont les ramifications s'étendraient à Libreville, lieu d'approvisionnement des dealers.

Faits d'ailleurs

Trois mineurs piqués par une seringue
TROIS adolescents ont été piqués avec une seringue par un individu lors du festival de musique électro "Touquet music beach" dans le Pas-de-Calais (France). L'agresseur a profité de l'importante foule réunie sur la plage pour piquer deux adolescentes et un garçon respectivement âgés de 14, 15 et 16 ans. Un traitement médical "assez lourd" leur a été prescrit en attendant les résultats de leurs analyses de sang. Le risque : que la seringue qui les a piqués soit contaminée. Des tests de dépistage du VIH mais aussi de virus hépatiques comme l'hépatite B seront pratiqués. Une plainte a été déposée par une des victimes et un individu a été interpellé dans le cadre de cette affaire.

Elle s'endort avec une cigarette et détruit son appartement
Une jeune femme habitant Béziers (France) s'est endormie en fumant, provoquant un incendie dans son appartement. Réveillée en sursaut par la fumée, elle a néanmoins pu s'enfuir et prévenir les secours. Malgré cela, l'intervention des pompiers n'a pas pu sauver son logement. Les autres appartements de cet immeuble de deux étages sont, eux, indemnes. La jeune femme a été reléguée dans l'urgence, en attendant de trouver une solution durable.

Une pom-pom girl forcée de faire le grand écart
À la East High School de Denver (Etats-Unis), le coach d'une équipe de pom-pom girls a forcé une fille, âgée de 13 ans, à faire le grand écart. Pour cela, il a demandé à 4 personnes de la maintenir. La victime pleurait et criait : "Je ne peux pas, je ne peux pas". "Ne te débats pas, ce sera pire" lui a répondu son entraîneur avec sadisme. Le coach a été suspendu.

Devenue handicapée, son mari la quitte
En mars 2015, une maman de 4 enfants a été victime d'un accident vasculaire cérébral au Canada. Les médecins lui ont alors annoncé qu'elle ne pourrait plus jamais marcher. Cinq jours plus tard, son mari lui a annoncé qu'il voulait divorcer. Riona Kelly, âgée de 37 ans, a ensuite rencontré Keith Mason, un ancien joueur de rugby qui est devenu son entraîneur personnel pour l'aider à remarcher. Ils sont rapidement devenus amoureux et sont aujourd'hui en couple.